

Droit de mourir dans la dignité

Dix-huit organisations de la société civile s'allient pour constituer un pacte progressiste sur la fin de vie

A lors que les réflexions sur le sujet de la fin de vie s'intensifient, dix-huit organisations de la société civile ont décidé de s'allier pour constituer une force progressiste et républicaine afin de faire évoluer le cadre légal sur la fin de vie, avec une ambition forte : que chaque personne soit effectivement égale en droit et libre de ses choix. De par l'hétérogénéité des organisations qu'il fédère et sa position, le **Pacte progressiste Fin de vie** entend dépasser les oppositions souvent montrées du doigt : les soins palliatifs et l'aide active à mourir sont complémentaires et non antagonistes. Pour les organisations membres du **Pacte progressiste**, il est nécessaire que la capacité des patients à exercer leur liberté de choix soit enfin reconnue.

Ces organisations, de composition et d'horizons très divers, se retrouvent sur la base de valeurs et de convictions communes. Elles représentent au total plusieurs millions de Français : membres, adhérents, militants ou clients de ces différentes structures.

Plus de 90% des Françaises et des Français sont favorables à ce que les personnes atteintes de maladie grave et incurable qui le souhaitent puissent être aidées à mourir ; l'objectif de ces organisations est de faire peser leur parole à hauteur de ce qu'elles représentent dans la société. Parler d'une même voix pour être plus forts, mieux entendus et mieux compris.

Jonathan Denis, président de l'**Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité** (ADMD), et **Matthias Savignac**, président de la **MGEN**, sont les porte-parole de cette coalition : « Ce pacte entre nos organisations s'est mis en œuvre de façon très naturelle : nous partageons un socle de valeurs commun et nous voulons porter notre voix dans le débat public. Celle de ceux qui sont favorables mais ne sont pas organisés pour le faire savoir.



Le pacte progressiste va désormais s'incarner dans les régions, avec des actions communes organisées par les membres. »

Déclaration du Pacte Progressiste Fin de vie

« Nous, organisations de la société civile, organisations de composition et d'horizons très différents, partageons la vision d'une société qui donne toute sa place à la liberté de conscience, la solidarité, la citoyenneté et l'émancipation.

Certaines militent depuis de nombreuses années pour une fin de vie qui respecte l'intégrité et les volontés de chacune et de chacun, d'autres se sont forgé plus récemment une conviction. Toutes partagent ce même constat : le cadre légal actuel doit évoluer afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de nos concitoyens pour toutes les situations de fin de vie.

Nous choisissons de nous allier pour constituer une force progressiste et républicaine. Nous nous retrouvons sur la base de valeurs et de convictions communes et en appelons :

- *Au respect de la liberté de choisir et d'agir des personnes, de façon éclairée et sans pression.*
- *À l'effectivité des droits des personnes en situation de fin de vie, en particulier : l'accès aux soins palliatifs sur tout le territoire en termes d'égalité, le respect des directives anticipées et des volontés exprimées.*
- *À la légalisation d'une aide active à mourir pour les personnes atteintes d'une maladie grave et incurable qui, en conscience et librement, la demanderaient.*

Il importe qu'en France, chaque personne ait le droit et puisse réellement décider et faire respecter son libre choix de parcours de vie jusqu'au bout. »

Liste complète des signataires du Pacte progressiste sur la fin de vie :

ADMD – Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité
APAJH
Comité Laïcité République
Comité national d'action Laïque
Fédération française de crémation
FMF – Fédération des Mutuelles de France
Fédération Nationale de la Libre Pensée
Fédération des Syndicats pharmaceutiques de France
Ligue des droits de l'Homme

Ligue de l'Enseignement
MGEN
Mutuale
SE-Unsa
Unsa-éducation
UMR
Union des Familles Laïques
Union Rationaliste
VYV



Contacts presse

MGEN : Anaïs Legendre – alegendre2-ext@mgen.fr – 06 79 37 36 64